



International Moving & Transport

Documents douaniers requis à l'import vers la France

- 1. Certificat de non-cession (ci-joint)**
- 2. Inventaire valorisé en français avec valeurs en euros (ci-joint)**
- 3. Copie du passeport**
- 4. Preuve de résidence en France (facture d'électricité, etc.)**
- 5. Certificat de changement de résidence (délivré par le consulat français du pays d'origine) ou lettre de transfert en français de l'employeur**
- 6. Certificat officiel de propriété du véhicule et copie de la facture d'achat (si Véhicule inclus dans la livraison)**

Le seul document original requis est le numéro 6, donc des copies numérisées claires de tous les autres documents sont suffisants.

Ces documents sont exigés par les autorités douanières françaises et sont donc obligatoires. Veuillez noter que tous les documents doivent être en français et tout document dans d'autres langues ne sera pas accepté. Le but des documents est de prouver que les marchandises sont les vôtres et ne sont pas destinées à la revente. Afin d'importer vos marchandises en franchise de droits, **vous devez également prouver que vous avez résidé hors de France pendant au moins 12 mois avant l'importation et que la France est votre résidence principale.**

Veuillez noter que nous devons recevoir les documents dûment complétés et corrigés au moins 7 jours ouvrables avant l'arrivée du navire afin d'éviter des retards coûteux au port.

Tous les documents douaniers doivent porter le même nom qui apparaît sur les documents d'expédition (BL) et porter la même adresse sur chaque document.

Veuillez noter que de plus amples détails et informations sur les documents douaniers sont disponibles sur notre site web www.nmeurope.com



Certificat de Non Cession

Je soussigné:

Profession:

Domicile:

Sollicite l'admission en franchise des marchandises reprises à l'inventaire ci-joint et je déclare sur l'honneur :

1. Que ces marchandises qui sont ma propriété sont destinées à mon usage personnel.
2. Que j'ai pris connaissance des interdictions figurant à l'article 34 de l'arrête du 18 novembre 1950, aux termes duquel les objets admis ne peuvent :
 - a) Etre utilisé à d'autres usages que ceux en vue desquels la franchise a été accordée.
 - b) Etre cédé ou prêtés à titre gratuit ou onéreux pendant un délai de 12 mois, compté à partir de la date d'enregistrement de la déclaration d'importation sans avoir acquitté les droits et taxes en vigueur au moment de la cession ou du prêt.
3. Que ces marchandises m'appartiennent en propre pour mon usage personnel depuis plus de 12 mois.

Fait à Date

Signature

Inventaire D'assurance

Nom / Name :

Adresse du départ / Origin address :

Adresse en France / French address :

Type d'expédition :
Shipment type :

Aérien
 Air

Mer
 Sea

Route
 Road

Les valeurs doivent être en EUROS
Values must be in EUROS

Quantité	Descriptif	Valeur €
<i>Quantity</i>	<i>Description</i>	<i>Value €</i>
	Canapé / Sofa	
	Fauteuil / Armchair	
	Table basse / Coffee table	
	Meuble de salon / Living room furniture	
	Vaisselle / Kitchenware	
	Verres / Glassware	
	Porcelaine / Chinaware	
	Meuble de cuisine / Kitchen furniture	
	Buffet / Sideboard	
	Table / Table	
	Chaise / Chair	
	Meuble de salle a manger / Dining room furniture	
	Lit à deux personnes / Double bed	
	Lit / Single bed	
	Table de nuit / Bedside table	
	Berceau / Crib	
	Table à langer / Baby changing table	
	Parc d'enfants / Play pen	
	Commode / Dresser	
	Armoire / Wardrobe	
	Meuble de chambre / Bedroom furniture	
	Tapis / Rug	
	Tableau / Picture	
	Lampe / Lamp	
	Téléviseur / Television	
	Etagère / Shelf unit	
	Chaise / Chair	
	Bureau / Desk	

